



## Plan d'implantation d'une piscine

\* Les portes de l'enceinte de la piscine sont pourvues d'un dispositif de sécurité passif, installé du côté intérieur de l'enceinte dans la partie supérieure de la porte, permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.

### NOTES GÉNÉRALES

1. L'installation d'une piscine n'est pas autorisée en cour avant en vertu de l'article 341 du Règlement d'urbanisme 01-279.
2. Au moins 20 % de la superficie d'un terrain doit être plantée de végétaux en pleine terre, en vertu de l'article 413.3 sur le verdissement d'un terrain tel que stipulé dans le Règlement d'urbanisme 01-279.

### Légende

